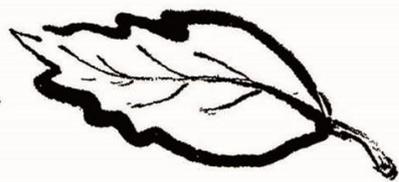


S'feld' Blatt



Lettre d'information de la commune de Feldbach n°11 octobre - novembre 2021

Le mot du Maire



Le 20 octobre 2021, **Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco** a fait l'immense honneur à FELDBACH d'une visite officielle pour découvrir notre belle église romane. Un privilège, un moment d'exception, un moment inoubliable ! Cette visite est un de ces instants forts dans la vie d'une communauté qui renforce le sentiment existant de fierté et d'appartenance.

Accompagnée par les membres actifs de l'équipe municipale, le Président du Conseil de Fabrique et Le Curé Doyen j'ai été honorée, ravie et très émue d'accueillir le Prince Albert, de m'adresser à lui et de pouvoir le remercier personnellement pour son soutien financier pour la réfection du parvis de l'église. L'idée

un brin folle valorisée ce printemps par notre enthousiasme d'écrire à la Principauté de Monaco a porté ses fruits au-delà de nos espoirs : un don ET une visite princière. « Vous accueillir, Monseigneur, est un évènement

important, **un coup de projecteur pour notre petit village** et pour notre belle église [...] votre visite aujourd'hui et votre don sont une marque inestimable de reconnaissance. Merci pour ça ! ». Le Prince Albert a pris plusieurs photos pour garder « **un beau souvenir** » du lieu et a assuré qu'il était heureux de contribuer à la préservation et à la mise en valeur de notre patrimoine historique.

Après une dédicace dans le Livre d'Or de la Commune, quelques photos souvenirs et un dernier MERCI, le convoi princier a quitté FELDBACH, nous laissant comblés, encore plus émus, des étoiles plein les yeux, un sourire dans le cœur et de la joie sur les visages ! Avec l'espoir d'une suite à cette belle aventure puisqu'il a été évoqué une éventuelle autre journée d'échange entre la Principauté et le Sundgau, à MONACO cette fois. Merci aussi aux Feldbachoises et Feldbachois présents, merci pour votre soutien, vos encouragements et vos félicitations.



Après une dédicace dans le Livre d'Or de la Commune, quelques photos souvenirs et un dernier MERCI, le convoi princier a quitté FELDBACH, nous laissant comblés, encore plus émus, des étoiles plein les yeux, un sourire dans le cœur et de la joie sur les visages ! Avec l'espoir d'une suite à cette belle aventure puisqu'il a été évoqué une éventuelle autre journée d'échange entre la Principauté et le Sundgau, à MONACO cette fois. Merci aussi aux Feldbachoises et Feldbachois présents, merci pour votre soutien, vos encouragements et vos félicitations.

Bien à vous. Sylvie Renger (crédit photos palais princier et CM)

Au programme ce 20 octobre : une visite historique de notre église menée avec professionnalisme et beaucoup de passion par notre guide Astrid Stehlin. Un lien très ancien existe entre la Famille Princière de Monaco et l'église de Feldbach. A l'origine l'église est un couvent de femmes construit au XIIe siècle par Frédéric 1^{er}, premier Comte de Ferrette et son épouse Stéphanie. Les moniales présentes au couvent avaient pour mission de prier pour le salut de l'âme des fondateurs et de leur fils Louis et l'église abrite les sépultures de 13 comtes et comtesses de Ferrette. Au fil de l'histoire, par mariages et héritages, le Comté de Ferrette a été reçu par la Famille GRIMALDI et c'est pourquoi aujourd'hui S.A.S le Prince de Monaco porte le titre de Comte de Ferrette. Astrid a commencé sa visite par les mots suivants : « *Welkoma en Feldbach, mer sen stolzass mer derfa se, Monseigneur en unsera schena romanischi Chelcha empfemg az'derfa. [...] Et je dois vous avouer, Monseigneur, que je parle de vous à chaque visite guidée* ». Un voyage dans le temps, qui démarre en 1144, à Welpach, ponctué par de nombreuses étapes expliquées en détail.

Désormais, une date importante se rajoutera dans les présentations d'Astrid, celle de ce 20 octobre 2021, date d'une visite princière exceptionnelle !



Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2021

Modification du Règlement du Columbarium Il convient de modifier l'article 8 du règlement validé en séance du Conseil Municipal du 6 mars 2020. En effet, les lettres en bronze pour le nom du défunt présentent 2 inconvénients majeurs : un coût très élevé pour les familles et une fixation individuelle par 2 petits clous, qui à terme fragilisent la pierre et notamment en cas de reprise de concession et de descellement. Il est validé à l'unanimité le principe d'une plaque en marbre noire, 10x15cm, fournie par la Commune et qui sera à coller sur la pierre à l'aide de silicone. L'identification du défunt y sera réalisée par gravure, et pour harmonisation avec la police d'écriture Lettre Antique 2016 (2 contre, 7 pour).

Modification du Règlement du Jardin du Souvenir L'inscription de l'identité du défunt sur le support de mémoire sera à réaliser en Inter personnalisé couleur bronze, avec la police d'écriture Lettre Antique 2016 et fixation par 2 rivets.

Église : Facturation du Chauffage communal (2020-2021) les différents essais et tests effectués pour l'église durant la période de chauffe 2020-2021 ont entraîné une consommation d'énergie plus élevée. Le Conseil Municipal décide ainsi d'appliquer pour le Conseil de Fabrique une ristourne de 30% sur le nombre de kWh consommés. Pour rappel, le prix du kWh est encore bloqué sur cette période de chauffe.

Halle des Fêtes : Facturation du Chauffage communal (2020-2021) Avec la crise sanitaire, l'occupation de la Halle des Fêtes était interdite. La tenue des réunions par et pour la Mairie a été la seule activité autorisée (distanciation sociale). Il est ainsi décidé de ne facturer aucune consommation à l'association du Foyer Rural, uniquement l'abonnement.

Convention Foyer Rural – Commune le Conseil Municipal décide pour l'année 2021, d'exonérer à nouveau l'Association du Foyer Rural du versement de la contribution prévue dans la Convention. Avec la crise sanitaire, l'association n'a pas pu reprendre ses activités et sa trésorerie s'en trouve fortement fragilisée.

Parvis de l'église L'autorisation de travaux a été accordée avec validation par les Architectes des Bâtiments de France du type d'enrobé souhaité. Le conseil municipal valide les devis établis par l'Entreprise BRUETSCHY pour un montant total de 32 388.-€. Pour rappel, une aide financière d'un montant de 8 170.-€ a été accordée par la Collectivité Européenne d'Alsace et 5 000.-€ par la Principauté de Monaco.

Vente du tracteur communal Madame le Maire revient sur la délibération prise en date du 09/06/2021 concernant la vente du tracteur communal. Son état général est en réalité encore plus détérioré qu'annoncé et le prix de vente a ainsi été revu à 2 500.-€.

Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Feldbach(périodicité = 6 ans) Les membres désignés par la Chambre d'Agriculture sont ROCKLIN Josy, STOESSEL Sébastien, KESSLER Christophe (Titulaires) et VETTER Marc, WALTER Sébastien (Suppléants). Les membres désignés par la Commune sont LITZER Jérôme, OBERLI Guy et GASSER Bertrand (Titulaires) et SENDELIN Christophe, MEDUS Dominique (suppléants). Le Maire est membre de droit. Une réunion pour l'élection du Président, Vice-président et Secrétaire aura lieu courant novembre.

Communauté de Communes Sundgau – Rapports 2020 Le conseil municipal prend acte des différents rapports d'activités 2020 établis par la CCS : rapport d'activité générale, déchets, eau et assainissement.

Autres points :

CCS- Sectorisation des PLUi Le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'un groupement de communes. Sa mise en œuvre est conduite par le Code de l'Urbanisme et son élaboration est de compétence intercommunale. L'ensemble de la CCS doit ainsi être couverte par un PLUi. La loi sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a assoupli cette précédente règle en permettant de couvrir le territoire de plusieurs PLUi intracommunautaires plutôt que d'un seul. Afin de déterminer le découpage territorial le plus opportun, la CCS a missionné l'ADAUHR pour mener une étude d'opportunité sur les secteurs à privilégier ainsi que sur le fonctionnement général du territoire en traitant particulièrement des problématiques de Bassins de vie, de Logique de déplacements et de Topographie. Il est précisé que les procédures déjà en cours vont bien entendu être menées à leur terme. Les Maires des communes membres de la CCS ont ainsi été sollicités afin de donner leur avis sur 3 projets de sectorisation présentés lors d'une réunion d'informations. La majorité des communes, à l'instar de FELDBACH, se sont prononcées en faveur du scénario qui propose une sectorisation en 4 PLUi (Secteur d'Illfurth inchangé, Secteur d'Altkirch/Vallée de Hundsbach réunis, Secteur Ill & Gersbach complété des communes de Feldbach, Riespach et Bisel, et un Secteur Jura alsacien regroupant les 24 communes du sud du territoire).

Mise en Accessibilité des Bâtiments La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes âgées, donnait 10 ans, jusqu'au 1er janvier 2015, à tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) pour mettre en accessibilité leurs bâtiments. Le non-respect de cette échéance impliquait le dépôt d'un Ad'Ap, Agenda d'Accessibilité Programmée- c'est-à-dire un calendrier de travaux. A Feldbach, un Ad'AP avait été établi par la précédente mandature, avec le concours de l'ADAUHR, pour l'ensemble des bâtiments communaux (église, local paroissial WC publics, Halle des Fêtes et Mairie. Cet Ad'AP déposé et validé par Arrêté Préfectoral du 04/11/2016 planifiait et figeait les différents travaux à réaliser sur une période de 6 ans, entre 2016 et 2021, pour

un montant global de 493 992.-€ HT. Rien n'ayant été entrepris durant cette période, un rappel à l'ordre de la Préfecture a été adressé récemment en mairie. Madame le Maire et les deux adjoints ont ainsi sollicités un rendez-vous auprès de Madame la Sous-Préfète, permettant d'exposer la situation héritée et les actions entreprises depuis notre prise de fonction (étude de structure de la Halle des Fêtes, dossiers en cours pour les WC publics et le local paroissial, esquisse de travail pour le secrétariat de mairie, etc...). Notre volonté affichée de recherche de solutions en adéquation avec les besoins de la Commune et avec la réalité des moyens financiers a aussi été présentée. Nous avons également et de façon plus globale évoqué les difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers hérités et/ou découverts depuis mai 2020.

Info Corps de Sapeurs-Pompiers : Pour information, la loi n°2021-1040 du 05 août 2021 a instauré l'obligation vaccinale obligatoire pour tous les sapeurs-pompiers. Pour le Corps de FELDBACH, 2 arrêtés de suspension ont ainsi été notifiés.

Autorisation occupation place du village : le marchand ambulant de petite restauration qui avait demandé l'autorisation de s'installer sur la place du village un jour par semaine, le mardi de 10h00 à 12h30 s'est finalement installé sur le parking du restaurant, en accord avec celui-ci (meilleure visibilité).

Tracteur communal : l'ancien est parti, place au nouveau ! Le vieux tracteur était malheureusement à bout de souffle, l'exposition aux intempéries n'ayant bien évidemment pas arrangé la corrosion généralisée et l'usure globale. Après discussion sur les besoins, sur le recours éventuel à un prestataire extérieur pour le déneigement en hiver, et/ou autres, le conseil municipal a validé cette acquisition, financée par un emprunt d'une durée de 5 ans. Pour plus d'efficacité un épandeur à sel automatisé en inox a été rajouté. Ce nouvel équipement sera stocké à l'abri sous le hangar de stockage des copeaux (une travée sera réservée à cet effet dès que le stock de copeaux aura été utilisé).



Opération Brioches L'A.P.E.I. de Hirsingue remercie les habitants de Feldbach pour leur générosité lors de l'opération « brioches ». Les dons recueillis permettront de poursuivre l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des personnes accueillies au Foyer Jean Cuny.



Reboisement Pfaffenhag et Hoelzle : d'ores et déjà un grand MERCI aux quelques 20 généreux donateurs en soutien à cette magnifique opération pour la Nature. Les dons seront acceptés jusqu'à fin 2021, il n'est donc pas trop tard pour apporter votre contribution ! Pour rappel, les dons sont à établir à l'ordre de l'Association du Foyer Rural et à déposer en mairie. Ainsi, 66 % du montant de votre don est déductible de votre Impôt sur le Revenu. La commune ne peut en effet pas recevoir directement les dons ni établir directement les reçus fiscaux. La date de plantation n'est pas encore connue, la Société WADEL Reboisement n'ayant pas encore communiqué son planning.

La maison des seigneurs Le 19 septembre dernier nous avons organisé la 2^{ème} journée du patrimoine. Une pluie intense s'est invitée une bonne partie de la journée mais n'a pas découragé les visiteurs. Ceux-ci ont été accueillis par les artisans, les associations : l'Amicale des sapeurs-pompiers, le Comité des fêtes et le Foyer rural qui ont servi tartes flambées, crêpes et pâtisseries. Les danseurs médiévaux avec leurs costumes d'époque de la troupe « L'alouette » de Ferrette se sont malgré tout réfugiés pour les dernières danses dans l'église à la fin du 2^{ème} concert de la batterie fanfare de Riespach, qui a par deux rendez-vous dans l'après-midi, réuni un large public conquis et toujours surpris par la qualité de la prestation. C'est toujours un plaisir et une chance d'écouter ces musiciens dans notre belle église. Son histoire nous a été contée lors de la visite guidée. Cette visite peut être faite toute l'année sur rendez-vous, n'hésitez pas à venir avec la famille ou vos amis. Retrouvons-nous l'année prochaine pour cette mise en valeur d'une des plus belles églises romanes de la région, ce que nous rappellent régulièrement les visiteurs de passage. A l'année prochaine ! C.J.



Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2021

Avis sur le projet de la SCEA Oberli Ferme Rehhof une consultation du public s'est tenue en mairie du 26 septembre au 28 octobre 2021. Dans les 15 jours suivants la clôture du registre, le Conseil Municipal est tenu d'émettre un avis. Au vu des éléments du dossier et des avis des différents organismes compétents consultés dans le cadre du projet d'élevage de poulettes, le conseil municipal émet un avis favorable.

Temps de travail L'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. La durée du temps de travail doit ainsi être harmonisée à 1607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Compétence pour délivrer une autorisation d'urbanisme l'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ». Le Conseil municipal désigne à cet effet Christophe Sengelin.

Révision des loyers communaux le Conseil municipal décide de ne pas appliquer la révision.

Autres points :

Risque des coulées de boues dans le cadre de la mission d'accompagnement par la Chambre d'agriculture, les exploitants agricoles qui cultivent les zones sensibles identifiées sur les différents bassins versants de risque ont proposé de réaliser les actions suivantes : assolement concerté des cultures et mise en place de fascines et/ou bandes de haies. Un entretien régulier des fossés sera également à effectuer (broyage minimum, curage des fossés et des buses si accumulation trop importante de sédiments).

Enfouissement de réseaux secs plusieurs demandes d'enfouissement de réseaux secs, électricité et télécom, ont été sollicitées par des particuliers auprès de la Mairie. Au vu des différents chantiers en cours et à venir, et tenant compte des réalités budgétaires de la commune, il n'est pas possible de donner une suite favorable à ces demandes.

Etude sécurité Routière une 1ère réunion avec le Bureau d'Etudes Cocyclique a eu lieu le 6 octobre dernier. Une opération de relevé de vitesse a d'ores et déjà été réalisée aux 4 entrées du village. Des relevés topographiques et un diagnostic d'accidentologie seront la prochaine étape.

Repas des Aînés 2022 au vu de la situation sanitaire incertaine, le conseil municipal décide de reconduire l'opération de distribution de bons cadeaux en lieu et place du traditionnel repas des Aînés.

FCTVA le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est une dotation versée annuellement aux collectivités territoriales et destinée à assurer une compensation partielle de la charge de TVA supportée sur les dépenses d'investissements et sur certaines dépenses de fonctionnement. Aucune demande n'avait été déposée par la Commune pour les années 2015, 2016, 2017 et 2019 et une déclaration incomplète pour l'année 2018.

Micro-coupures électricité les différents signalements ont été effectués en mairie. ENEDIS ne peut garantir une absence totale de perturbations de qualité ou de continuité de fourniture liée à des événements climatiques, agressions sur les ouvrages et défaillance du matériel. Le phénomène de microcoupures est un système de protection du réseau électrique qui permet le plus souvent un retour à la normale rapide, en évitant de véritables coupures (supérieures à 15 secondes).

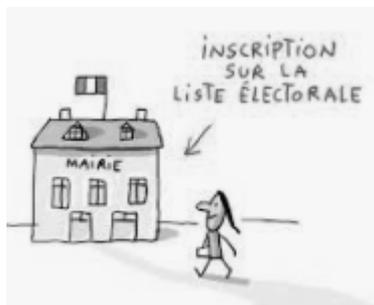


ILOTDiversiT Ce projet vise à recréer des îlots de biodiversité, en y implantant des îlots arbustifs pour améliorer la capacité d'accueil pour la faune sauvage et améliorer la connectivité entre les infrastructures agro-écologiques. Ces aménagements sont implantés dans le cadre d'un engagement Stratégie Nationale de la Biodiversité et de l'éco-contribution. La Fédération

Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a été mandatée pour contractualiser ces îlots arbustifs auprès des collectivités, mais aussi des particuliers, associations et exploitations agricoles. L'objectif est d'implanter dans la Région Grand Est 1000 îlots arbustifs. Notre commune participe à ce projet. Les plants reçus ont été mis en terre par Christophe Lidy au mois d'octobre, à proximité du chemin de promenade qui prolonge la rue de l'église. Cet îlot, disposé en ligne, est composé d'une douzaine de plants, de quatre essences différentes. La prise en charge financière des plants, protections individuelles et tuteurs sera assurée par la fédération des chasseurs. La commune de Feldbach s'occupera ensuite de l'entretien des arbustes.
DM

Vente de lots de perchis : la Commune remet en vente 5 lots de perchis en parcelle 1 et matérialisés en peinture bleue pour les lots 1 (80.-€) et 4 (40.-€) et en peinture rose pour les lots 2, 3 et 5 (40.-€). Des lots de fonds de coupes sont également disponibles à la vente. Les personnes intéressées sont priées de se signaler en Mairie. Renseignements auprès de la mairie ou de Océane DIEDA, garde forestière (Tél. : 06.82.61.41.50).





Listes électorales pour pouvoir voter, vous devez obligatoirement être inscrit sur une liste électorale. Les nouveaux électeurs de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. C'est le cas également des personnes devenues françaises après 2018. En revanche si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire auprès de la mairie de votre nouveau domicile ou déclarer votre nouvelle adresse en cas de déménagement dans la même commune. Les demandes d'inscription déposées sur internet ou en mairie par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année.

Vous ne savez pas si votre situation est à jour ? Il est possible de vérifier votre inscription et vos informations sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Luminaires Rue des Merles et Rue des Jardins Les riverains les attendaient ! Les travaux de mise en place des 6 nouveaux lampadaires à LED, 3 dans la rue des Jardins et 3 dans la rue des Merles sont en cours de réalisation par l'Entreprise SODIELEC. Ces lampadaires sont les bienvenus dans ces zones sombres du village. Les travaux de finitions de mise en lumière seront terminés prochainement. DB



Dates des battues de chasse afin d'organiser sereinement vos sorties et promenades, voici le calendrier des battues pour la saison de chasse 2021-2022. Samedi 20 novembre, dimanche 28 novembre, samedi 11 décembre, mercredi 22 décembre, mercredi 29 décembre, dimanche 9 janvier, samedi 22 janvier et mardi 1^{er} février. Ne pénétrez pas dans la forêt lors des battues. Si les chasseurs sont soumis à l'obligation de mettre en place une signalisation spécifique, les usagers de la forêt sont incités, eux, à la respecter afin

d'éviter les accidents.

Les bonnes pratiques de cohabitation entre utilisateurs de la nature

6 Règles d'or pour cohabiter !

- Prenez connaissance des indications à l'entrée des chemins principaux.
- Portez des vêtements ou accessoires de couleurs vives.
- Signalez votre présence en faisant signe au premier chasseur rencontré sur la ligne de battue. N'hésitez pas à aller à sa rencontre pour récolter des informations.
- Restez sur les sentiers, ne vous aventurez pas en dehors.
- Tenez votre chien en laisse.
- Par mesure de vigilance, éloignez-vous progressivement de la battue en cours.

Préservez notre environnement !

- Respecter l'environnement et respecter autrui, passent par des gestes simples, comme le ramassage des déchets.
- Garder son chien en laisse est une pratique responsable pour préserver la quiétude de la faune sauvage. Si vous apercevez un faon, il n'est pas perdu. Ne le touchez pas !

<< L'acceptation dans la diversité est un gage certain pour une cohabitation paisible >>

Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
sources : FDC68 / 15.06.2021 / 0 Dpe610m ; A NERON PIXABAY / PNC
Mouctar Keita

Déchetteries intercommunales depuis le 1er octobre 2021 et jusqu'au 31 mars 2022 inclus, les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont les suivants (attention : port du masque obligatoire) : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h à 16 h ; mercredi et samedi : 9 h à 16 h.



La Brigade Verte lance un appel à la vigilance dans le cadre de la santé publique sur les plantes invasives les plus dangereuses répertoriées dans le Haut Rhin. Voici les plus courantes : l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** est une plante qui donne de fortes réactions allergiques en libérant son pollen (mi-août). Que faire ? Arracher la plante avant la formation de graines. Un Arrêté préfectoral rend obligatoire sa destruction. **La Datura Stramoine** toutes les parties de la plante sont toxiques et son ingestion peut s'avérer mortelle. Le miel produit à partir de ses fleurs devient toxique. **La Berce du Caucase** à belles ombelles

blanches est une plante photosensibilisante et la sève provoque de graves brûlures. Ne pas toucher à mains nues, porter des gants. **Le Raisin d'Amérique** à tiges très rouges avec grappes de fruits rappelant le raisin est toxique et l'ingestion de ses fruits paralyse les voies respiratoires. Arrachage vivement conseillé.

Bien que ces plantes poussent au printemps et en été, vous pouvez néanmoins encore en trouver, même dans votre jardin, par des graines issues de mélanges pour oiseaux ! N'hésitez pas à contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte par mail contact@brigade-verte.fr ou au 03 89 74 84 04. MD



L'ambroisie à feuilles d'armoise



La Datura



La berce du Caucase



Le raisin d'Amérique

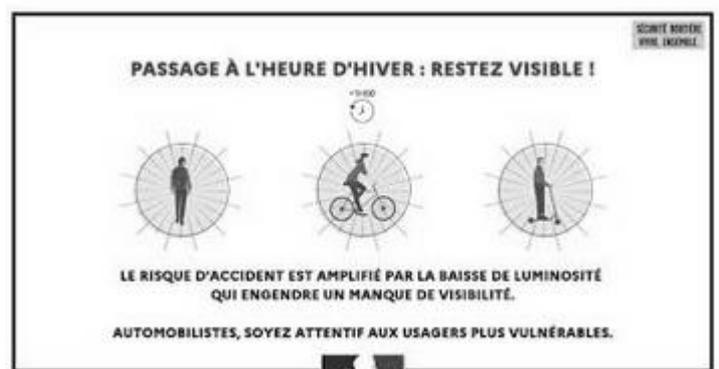
11 novembre 2021, Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix



« La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun. A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.[...] En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé ». Extrait du discours de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées.

A Feldbach, en souvenir, le Conseil Municipal a déposé quelques fleurs devant le Monument aux Morts. En se remémorant le passé, on affirme des valeurs pour aujourd'hui et pour demain.

Soyez visible, ne prenez pas de risque ! Le passage à l'heure d'hiver se traduit par une soudaine baisse de la luminosité, entre 17h et 19h, dans un contexte de circulation dense, au moment des sorties d'école et du travail. Les usagers de la route dits vulnérables sont alors moins visibles, les exposant davantage au risque d'accident. Soyons attentifs et prudents !



Les évènements à venir !



Le marché de Noël est de retour ! Samedi 27 Novembre 2021, les Initiatives du Cœur organiseront à nouveau le marché de Noël dont les bénéfices seront reversés cette année à l'association mulhousienne « Lilou Debout ». Cette association aide les enfants handicapés moteur à retrouver leur autonomie dans leur vie quotidienne. Grâce à leur école spécialisée basée sur l'éducation conductive, les enfants sont pris en charge afin de développer leurs capacités et leurs habilités motrices. Ils peuvent également pratiquer la course à pied à l'aide d'un équipement adapté. Une dizaine de stands de travail du bois, du fil, de la céramique, du fer ainsi que nos décorations de l'aveit seront proposés dans la grande halle des fêtes. Vous pourrez venir prendre le repas de midi (sur réservation) et passer un bon moment pour se retrouver dans une ambiance

conviviale. Exceptionnellement, il n'y aura pas d'atelier de bricolage pour les enfants, mais ils ne seront pas en reste car la troupe « les Gens de la Lune » viendra faire rêver les plus petits avec leur spectacle musical « La petite lune de Noël » à 16h.

Association « Les Initiatives du Cœur » Née de la volonté de quelques habitants du village de se retrouver pour échanger idées et pensées mais surtout dans un but caritatif, l'association a



timidement proposé en 2003 quelques activités de loisirs créatifs ainsi que des sorties culturelles et des animations pour les enfants. Au fur et à mesure, des actions se sont installées comme la récolte de denrées pour les Restos du Cœur, la participation à la journée « Portes Ouvertes » du village avec son stand d'objets artisanaux et sa vente de livres d'occasion ainsi que le marché de Noël qui a lieu le samedi précédant le premier dimanche de l'Aveit. Tous les bénéfices de ces activités sont reversés à différentes organisations humanitaires comme par exemple « Terre des Hommes Alsace », « Ninanee France », « Pas à pas Alsace », « Caritas », etc.... Se retrouvant ainsi tout au long de l'année dans un local gracieusement prêté par la commune, les membres de ce petit groupe développent leur créativité et donnent de leur temps pour venir en aide aux autres. Présidée par Jeannine Koenig et soutenue par une petite dizaine de membres, l'association poursuit ses objectifs et est prête à accueillir toute personne qui a les mêmes motivations !



l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Feldbach proposera devant la mairie du vin chaud et des manalas le **samedi 4 décembre 2021 de 8h à 12h** au profit du Téléthon.



la section Hirsingue/Waldighoffen organisera à FELDBACH une collecte de denrées alimentaires et produits d'hygiène le **4 décembre 2021. Rendez-vous entre 13h et 17h**, devant la salle paroissiale.



L'Orchestre d'Accordéon du Sundgau (JAS) est un ensemble instrumental composé d'accordéons associés à d'autres instruments (de la guitare basse, des claviers, des cuivres, des flûtes traversières et des percussions). L'orchestre s'est doté au fil des années d'un répertoire original et éclectique. Ce répertoire permet de présenter au public tant des œuvres classiques que des pièces

de jazz, ou de la musique de divertissement avec des hommages à la chanson française. Pour notre plus grand plaisir, la JAS se produira lors d'**un concert de Noël le dimanche 5 décembre à 16 heures dans l'église de Feldbach.** (Entrée libre, plateau, pass sanitaire).

Balade digestive du Conseil de Fabrique Rendez-vous le **26 décembre à 10h30** sur le parking de l'église pour une balade d'environ 6 km. A midi, pique-nique tiré du sac et un barbecue sera à disposition. Un beau moment de convivialité à redécouvrir après 1 année de pause obligée ou à découvrir ! Un feuillet sera distribué dans les boites aux lettres début décembre.

Le portrait du mois



Chantal Galland est l'accompagnatrice du bus scolaire depuis 2005 et habite à Feldbach depuis 2003. Elle a réalisé un parcours Halloween dans les couloirs de la mairie le 31 octobre dernier !

Depuis quand fais-tu les décors de Halloween ? Depuis mon arrivée, d'abord avec des citrouilles sur le petit balcon puis j'ai rajouté au fil des ans, rats, têtes de mort dans le couloir. Puis dans le passage en 2019, cela faisait un circuit jusque devant ma porte. J'avais invité les enfants à la sortie du bus. Mais cette année j'ai fait passer l'info sur le groupe WhatsApp 20h00 tapantes ! Et j'ai aussi donné une invitation en forme de citrouille à chaque enfant de Feldbach, Riespach et Bisel.

Qu'est-ce qui t'a donné envie de faire ça ? La déco et la mise en scène m'attirent et surtout j'aime accueillir les enfants et leurs parents, leur offrir des bonbons mais je ne veux pas qu'ils aient réellement peur !

Est-ce que les gens ont été au rendez-vous ? Oh oui ! Je pense avoir vu une grosse centaine de personnes de 19h00 à 22h00 et distribué 2 gros sacs de

courses de bonbons ! Les enfants ont été courageux et fait tout le circuit : poupée qui bascule, squelette, araignée, clown pendu etc.... et j'ai vu avec plaisir les parents se réunir devant la mairie pour bavarder tous ensemble. Cela a été une année exceptionnelle !!! Sûrement grâce au bouche-à-oreille, grâce aux invitations et au manque d'occasions de se retrouver depuis la Covid.

Quel est le programme de l'année prochaine ? C'est en allant au magasin 1 mois avant que les idées me viennent mais je préfère que ce soit une surprise ! Une maman m'a donné l'idée de mettre un panier pour ceux qui souhaitent mettre un don pour l'achat des bonbons, à voir !

Un dernier mot ? Je remercie tous les parents et les enfants pour leur visite et tous vos compliments qui m'ont fait chaud au cœur ! Je vous donne rdv l'année prochaine ! c.j.

Feldbach en habits de Noël Après la belle réussite des décorations de Noël de l'année dernière, nous vous invitons à réitérer l'expérience. Laissez libre cours à votre imagination et à votre créativité et égayez vos abords, vos jardins et balcons **à partir du 1^{er} dimanche de l'Avent**. La période de Noël invite à la joie, au partage, à la magie... Nous aurons tous plaisir à découvrir les réalisations lors de nos promenades. Merci pour votre participation. MD



Site internet : sur www.feldbach.fr une page « Entreprises » a été créée, listant les différents professionnels présents dans notre commune. Un oubli ? Une nouvelle activité ? Un changement ? Merci de vous signaler auprès du secrétariat de mairie.

Bon à savoir : chaque mois une photo est publiée en page d'accueil et toutes les « photos du mois » sont regroupées sous un même onglet.

